Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Règlement du 23 février 1883, sur la masse d'entretien du harnachement et ferrage dans l'infanterie. 20 cent.

Recueil des lois concernant les sous-officiers. 30 cent.

L'*Armée allemande,* son histoire, son organisation actuelle. 30 c.

Chants militaires, chansons de route et refrains de bivouacs, par le capitaine du Fresnel. 30 cent.

Manuel d'instruction militaire pour les écoles secondaires, par un officier général. 30 cent.

Arrêté ministériel pour *l'admission des sous-officiers à l'Ecole de cavalerie.* 10 cent. — *Livret pour sous-officier.* 30 cent.

Histoire de la guerre civile en Amérique, par M. le *comte de Paris,* ancien aide-de-camp du général Mac Clellan. Tomes 5e et 6e, avec 5e et 6e livraisons de cartes et planches. Paris, Calmann-Lévy. 1883. Deux vol. in-8 et atlas in-folio. Prix 30 fr.

Cette suite de la grandiose publication de M. le comte de Paris vient de paraître. Tout à fait digne des tomes précédents, elle arrive avec le 6e tome, aux affaires de Bristow Station et du Mine-Run après la grande bataille de Gettysburg, c'est-à-dire qu'elle raconte les graves événements de l'année 1863.

Nous devons nous borner aujourd'hui à annoncer ces précieux volumes sur lesquels nous reviendrons dans un prochain numéro.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dorénavant les sergents-majors qui souvent sont appelés à commander une section, seront munis du sabre long avec dragonne en laine. Ce nouvel armement sera délivré dès l'année 1884 aux sergents-majors des dix classes les plus jeunes de l'élite.

Berne. — En date du 1er juin, le Directeur militaire cantonal a adressé la circulaire ci-après :

A teneur de l'arrêté fédéral du 6 mars 1883 modifiant partiellement l'ordonnance du 15 mars 1875 concernant la division territoriale et le numérotage des unités de troupes, les changements suivants ont été apportés à la répartition des arrondissements militaires de la IIe division :

Le Ier arrondissement est formé maintenant de la moitié du canton de Genève,

Les IIe et IIIe arrondissements comprennent le canton de Fribourg,

Les IVe et Ve arrondissements comprennent le canton de Neuchâtel, et

Les VIe, VIIe, VIIIe, et IXe sont formés par le canton de Berne.

L'ancien Ve arrondissement est donc devenu le VIe, le VIe est devenu le VIIe, le VII est devenu le VIIIe et le VIIIe prend le numéro IX.

En vous donnant connaissance de ces changements, nous vous invitons à les porter dans vos registres et à ne pas les perdre de vue à l'avenir, dans la rédaction de vos pièces officielles.

— Le 3 juin ont eu lieu, à Delémont, avec la participation d'une grande foule, les obsèques du vénéré colonel du génie Buchwalder, ancien quartier-maître général de la Confédération, décédé à l'âge de 92 ans.

France. — Le *Journal officiel* du 30 mai contient la promulgation, par le Président de la République, de la loi relative à l'établissement et à l'exercice du protectorat français au Tonkin.

Un crédit supplémentaire de 5,300,000 fr. est ouvert au ministre de la marine et des colonies au titre du budget ordinaire de l'exercice de 1883, sous le titre du service du Tonkin.

Il sera pourvu à ce crédit au moyen des ressources générales, du budget ordinaire de 1883 et, à partir du 31 décembre prochain, le ministre de la marine rendra compte chaque année, dans un rapport spécial adressé au Président de la République et communiqué aux Chambres, des opérations auxquelles donnera lieu le service du Tonkin.

En même temps que ce décret était voté, de graves nouvelles arrivaient du Tonkin : le commandant Rivière, qui occupait la place de Hanoï depuis le 25 avril 1882 (voir notre livraison du 15 juillet 1882) ayant tenté, le 20 mai, une sortie avec 400 hommes seulement contre de grandes masses ennemies, a été tué et le commandant de Villers, de l'infanterie de marine, blessé mortellement. Il y a eu en outre 75 hommes hors de combat, dont 25 morts. Le reste des combattants, rallié par le capitaine de frégate Morel-Beaulieu est rentré dans la place, mais pour y être bloqué par les vainqueurs. L'amiral Meyer, qui commande la division navale de Chine, a aussitôt envoyé de Saïgon les renforts disponibles, environ 2000 hommes sous le général Bouet, et en France l'organisation du corps expéditionnaire a été activée.

De Toulon, sont partis, le 30 mai, le transport *Anamite* avec 312 hommes d'équipage et 934 hommes de troupe, et le 1er juin le *Mytho* avec 1200 hommes.

L'infanterie de marine formera au Tonkin un régiment de marche de 4 bataillons à 4 compagnies, soit 16 compagnies à 150 hommes — dont 7 fournies par la Cochinchine — et constituant avec l'état-major, un effectif total de 2555 hommes.

Ce régiment sera sous les ordres du colonel Bichot et du lieutenant-colonel Briouval.

L'état-major et les cadres du 1er bataillon seront désignés par le gouverneur de la Cochinchine et complétés par 3 lieutenants envoyés de France.

Le 2e bataillon aura pour chef le commandant Lafont; le 3e, le commandant Reygani et le 4e, le commandant Berthe de Villers.

Le régiment annamite, dont un bataillon a été envoyé au Tonkin, est sous les ordres du lieutenant-colonel Miramon et du commandant Chevreux.

Enfin, pour la constitution des forces navales, le croiseur à batterie le *Tourville*, capitaine Bosc, bâtiment de 21 canons de 14 et 19 centimètres, va partir de Toulon pour Saïgon et une division navale nouvelle est formée sous le contre-amiral Courbet, commandant en chef du Levant, composée du cuirassé le *Bayard*, et de 8 autres bâtiments, dont l'*Atalante*, le *Château-Renaud*, le *Kersaint*, l'*Hamelin*, le *Parseval*, le *Drac*, le *Lynx*, la *Vipère*, l'*Anamite*. D'autre part la division de l'amiral Meyer, Saïgon, ralliera la *Victorieuse*, le *Villars*, le *Volta*, le *Lutin*, la *Triomphante*, le *Tourville* et détachera aussitôt une avant-garde sur les côtes du Tonkin et de la Chine.

NB. Le manque de place nous force de renvoyer au prochain numéro diverses communications, entr'autres une intéressante lettre sur la question de la chaussure rationnelle, à l'occasion et en supplément de ce qui a été publié récemment.